

[Le projet de l'énergie solaire vise à porter à 42% la part du solaire dans la production énergétique](#)

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-11-2009 22:13:55

Le Projet marocain de l'énergie solaire ambitionne de porter à 42% la part de l'énergie renouvelable dans le parc de production énergétique contre 26% à l'horizon 2020 actuellement, a annoncé lundi à Ouarzazate le Directeur général de l'Office national, Ali Fassi Fihri.

Dans un exposé devant SM le Roi Mohammed VI, qui était accompagné de SAR le Prince Moulay Rachid, le directeur général de l'ONE a expliqué que la production nationale des énergies renouvelables en 2020 se répartira à égalité entre le solaire, l'éolien et l'hydraulique à raison de 14% chacun.

"C'est un chantier gigantesque qui procède d'un pari sur le futur des énergies renouvelables", a souligné M. Ali Fassi Fihri, qui a relevé "les retombées bénéfiques de ce projet à fortes synergies sectorielles" sur les régions des sites identifiés pour son lancement (Ouarzazate, Ain Bni Mathar, Fom Al Oued, Boujdour et Sebkhath Tah).

Il a, d'autre part, indiqué que le projet marocain de l'énergie solaire prévoit la mise en place d'une filière spécialisée en énergie solaire au sein des grandes écoles d'ingénieurs et des universités et à la formation de techniciens en la matière.

Côté recherche et développement, cette initiative ouvre la voie à la création d'un Centre de recherche dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et des matériaux, comme elle permet de promouvoir le transfert du savoir-faire et de la technologie et de développer un tissu industriel spécialisé.

D'un investissement prévisionnel total estimé à 9 milliards de dollars, ce projet national, ambitieux et réaliste vise la mise en place en 2020 d'une capacité de 2.000 mégawatts, soit 38% de la puissance installée à fin 2008 et 14% de la puissance électrique à l'horizon 2020.

La mise en oeuvre du projet marocain de l'énergie solaire s'inscrit dans le cadre de la stratégie énergétique tracée conformément aux Hautes Directives de SM le Roi Mohammed VI, plaçant le développement des énergies renouvelables au rang des priorités en vue de répondre aux défis de la sécurité d'approvisionnement, de préserver l'environnement et de favoriser le développement durable.

MAPF